

**COMMUNE DE QUINSAC**  
(Gironde)

**VOIE COMMUNALE**  
**PERMISSION DE VOIRIE**  
Autorisation d'occupation du domaine public

N° 02V/2023

Code des communes, art. L.131-1 à L. 131-5

**Adresse concernée**

Place Aristide Briand Parcelles 398 - 399  
2 rue Henri Chivaley

**Nom et adresse du pétitionnaire**

Entreprise SELLA Guillaume  
6 rue du 19 mars 1962  
33360 QUINSAC

**Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)**

VU la demande du 06 janvier 2023 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation d'occuper le domaine public, Place Aristide Briand, parcelles 398 et 399 (habitation 2 rue Henri Chivaley) pour l'installation d'un échafaudage et de son véhicule du 09 janvier au 20 janvier 2023 inclus ;

VU le Code de la voirie routière : Articles L.115-1 à L. 116-8 et L. 141-2 à L. 141-12, R.115-1 à R. 116-2 et R.141-12 à R.141-22 ;

VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'état des lieux,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 – Prescriptions techniques**

Le bénéficiaire est autorisé à procéder à l'installation d'un échafaudage sur le trottoir avec bâche de protection et de son véhicule sur le parking, à charge pour lui de matérialiser cette occupation du domaine public.

**ARTICLE 2 – Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à QUINSAC, le 09/01/2023



Le Maire

*Lionel Faye*

Lionel FAYE